



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

SECRETARIAT GENERAL

DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2

Financement : Crédit IDA 59870MG

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 06/2022-AON/UGP/SWIOFish2 Lancé le : 29 Octobre 2022

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS DU KIOSQUE DE PRE-ELECTRIFICATION ET DU « COMPLEXE-PÊCHE » DANS LE DISTRICT DE MAROANTSETRA ET DE MANANARA NORD » repartis en deux (02) lots :

- ⇒ Lot 1 : Village d'Antoraka, Commune Ankofabe, District Maroantsetra
- ⇒ Lot 2 : Village d'Aniribe, Commune Mananara-Nord, District Mananara-Nord

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar, à travers le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB) (ci-dessous dénommé « Emprunteur ») a reçu de l'Association Internationale de Développement (AID) « la Banque » un financement pour la mise en œuvre du Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagées dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien en vue de financer le coût de la composante 3 « Renforcement des capacités à participer à des pratiques de pêche et activités de subsistance ». Une partie de ce fonds sera affectée aux paiements relatifs au marché pour les travaux cités en objet.
2. L'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2 invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue d'exécuter les « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS DU KIOSQUE DE PRE-ELECTRIFICATION ET DU « COMPLEXE-PÊCHE » DANS LE DISTRICT DE MAROANTSETRA ET DE MANANARA NORD REPARTIS EN DEUX (02) LOTS »
 - ⇒ Lot 1 : Village d'Antoraka, Commune Ankofabe, District Maroantsetra
 - ⇒ Lot 2 : Village d'Aniribe, Commune Mananara-Nord, District Mananara-NordLe soumissionnaire peut soumissionner pour un (01) seul lot ou les deux (02) lots ensembles
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux « Directives de la passation de marchés de travaux et fournitures Edition 2011 », et est ouvert à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.
4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau.
5. Les spécifications de qualification comprennent : la référence en matière de construction, les travaux similaires, la disponibilité de principaux matériels, le personnel clé, la capacité financière du soumissionnaire.
6. Le Dossier d'appel d'offres complet en langue française peut être obtenu à l'adresse ci-dessous :
 - a) En formulant une demande écrite précisant la référence et l'objet du DAO et les coordonnées du Demandeur (Nom, Téléphone, e-mail, adresse physique), et

- b) Contre un paiement non remboursable de **CENT MILLE ARIARY (MGA 100 000,00)** par **virement bancaire uniquement** au compte ci-après :

Intitulé	Projet SWIOFish2
Adresse	Agence BMOI Analamahitsy Antananarivo 101
RIB	00004 00003 01358520101 26

7. Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **29 Novembre 2022 à 10 heures 00**. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les offres présentées hors délais seront rejetées. Les offres seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le même jour à **10 heures 00**.
8. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire, ou de chèque de banque libellée au nom du « **PROJET SWIOFish2** » d'un montant de :
 - Lot 1 : Treize millions huit cent mille Ariary (MGA 13 800 000)
 - Lot 2 : Dix-sept millions huit cent mille ariary (MGA 17 800 000)
9. La visite de lieux n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires peuvent le faire à leur guise.
10. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

**Bureau de l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2 au Lot II A 128 SGB Iadiambola
NANISANA - Antananarivo 101- MADAGASCAR**

Le Coordonnateur du Projet SWIOFish2

RAZAFIMANDIMBY Jean Chrysostophe